



Les organismes sociaux dans les IEG

Retrouvez
FO Énergie et Mines
sur
www.fnem-fo.org

Cher(e)s collègues,

La présentation synthétique des structures, du fonctionnement et des budgets doit permettre à chacune et à chacun d'entre vous de se faire une réelle idée du fonctionnement de vos organismes sociaux.

Dans le cadre des activités sociales gérées et administrées par les organisations syndicales et elles seules, FO Énergie et Mines rappelle que la dotation financière du 1 % est votre salaire différé.

Celle-ci n'est pas une subvention qui dépendrait de la bonne volonté des employeurs, mais une obligation légale inscrite dans l'article 25 du statut national des Industries Électriques et Gazières. Elle doit permettre aux activités sociales, dans leur ensemble, de rester un outil vivant de la solidarité et de la démocratie.

Les activités sociales de la branche des IEG continuent à faire l'objet de démarches et d'attentions plus ou moins « bienveillantes » de la part de « ceux qui prétendent vouloir notre bien ».

Après le rapport de la cour des comptes de 2011, après le procès de cette année et quel qu'en soit le verdict, gageons que les employeurs, voire d'autres ne rateront pas l'occasion de discréditer cet outil social et d'en exiger son abrogation.

L'avenir de la CCAS, des CMCAS, et du Comité de Coordination ne se joue pas sur un coup de dés ou un coup de « tête ». L'enjeu des prochaines élections des CMCAS sera déterminant pour l'avenir des activités sociales.

Pour que vous vous fassiez une opinion en toute connaissance de cause, FO Énergie et Mines développe ses valeurs et son attachement à ce bien commun des gaziers et électriciens, actifs et pensionnés que sont les activités sociales.

Notre volonté est que le 1 % réponde, à travers la diversité de ses champs d'intervention, aux attentes et aux besoins de l'ensemble des agents actifs et pensionnés et leur famille.

La transparence de son mode de financement, une maîtrise de ses dépenses et une meilleure utilisation de sa redistribution doivent permettre à chacun d'en bénéficier.

FO Énergie et Mines continuera d'agir en défendant le statut, le service public les régimes particuliers de retraite et de protection sociale, les activités sociales qui scellent la solidarité intergénérationnelle entre actifs et pensionnés.

Les organismes sociaux dans les IEG - FO Énergie et Mines

Directeur de la Publication : Vincent HERNANDEZ

Équipe de Rédaction : Pôle social - Secteur communication

Siège : 60, rue Vergniaud – 75 013 PARIS

Tel. : 01 44 16 86 20 – Fax : 01 44 16 86 32 – E-mail : contact@fnem-fo.org

Impression : Compedit-Beauregard ZI Beauregard

BP 3961600 - La Ferté-Macé - Tel : 02 33 37 08 33

La CCAS a pour charge la mise en œuvre des activités sociales à destination du personnel des IEG à l'échelle nationale ; cela comprend l'offre de séjour vacances, de l'événementiel à caractère culturel, sportif ou de loisir, ou encore la gestion et l'organisation de l'offre de restauration méridienne.

LA GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration de 18 membres.

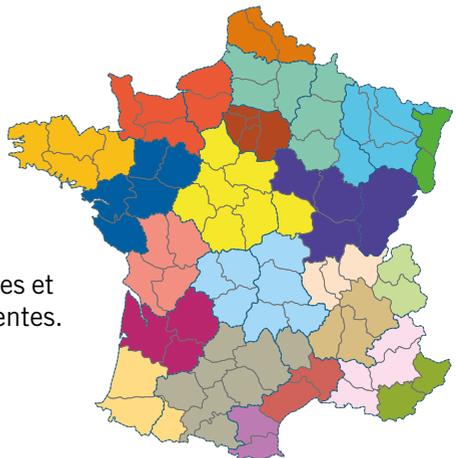
LES CHAMPS D'INTERVENTION SONT :

- Patrimoine (gestion des institutions CCAS).
- Restauration méridienne (cantines) et de loisirs (centres de vacances).
- Vacances adultes et jeunes.
- Assurances de biens et de personnes.
- Actions sportives et culturelles.
- Actions sanitaires, sociales et de Santé :
 - Prestations familiales extra légales.
 - Indemnités de moyens d'existence.
 - Aides au handicap.
 - Aides aux personnes âgées.
 - Prévention.
 - Prévoyance.

24 TERRITOIRES

Structures décentralisées de la CCAS déployant, sur les zones géographiques concernées, les activités et missions de la CCAS.

Les territoires sont en appuis logistiques et administratifs pour les CMCAS adhérentes.



La CMCAS a pour rôle d'accueillir les bénéficiaires de la CCAS, de développer des activités à caractère culturel, sportif ou de loisir et d'assurer les actions sanitaires et sociales.

LA GOUVERNANCE

Un CA de 18 membres pour les CMCAS de < 500 agents.

Un CA de 24 membres pour les CMCAS de = ou > 500 agents.

LES CHAMPS D'INTERVENTION SONT :

- Activités sportives, clubs, Gazelec.
- Après-midi récréatifs, soirées à thème, fêtes.
- Arbre-de-Noël.
- Bibliothèques, vidéothèques.
- Centres de loisirs, patrimoine.
- Pêche, chasse.
- Sorties de plein air, culturelles et de loisir.
- Spectacles, festivals.
- Week-ends touristiques, excursions, voyages.



BUDGET PROPRE POUR LES ACTIVITÉS

Le budget est global pour toutes les CMCAS. Il est réparti en fonction du nombre de bénéficiaires, de pensionnés et de la superficie du territoire de la CMCAS.

STRUCTURES PROFESSIONNELLES*

Les personnels sont rattachés :

- soit directement à la CMCAS pour les CMCAS qui n'adhèrent pas au territoire¹,
- soit aux territoires de la CCAS pour les CMCAS qui adhèrent au territoire¹.

La SLVie est la structure de proximité des activités sociales. Elle est organisée de manière à permettre un lien social permanent entre les structures des activités sociales et les agents actifs, inactifs et leur famille.

LES ÉLUS DE LA SLVIE ONT POUR MISSION :

- le lien social,
- l'action de proximité répondant aux besoins exprimés,
- le recensement des besoins des bénéficiaires sur leur territoire,
- la vérification de la satisfaction de tous.



¹ L'adhésion au territoire CCAS : Ne plus avoir de charges de personnel, ni de charges administratives à gérer. Celles-ci sont directement affectées aux territoires de la CCAS et les CMCAS utilisent les moyens des territoires autant que de besoin.

Le Comité de Coordination agit sur différents aspects : il gère la répartition du 1 % entre les différentes CMCAS et la CCAS, gère les fonds nationaux SANTÉ (CSMR) et A.S.S. (Action Sanitaire et Sociale).

LA GOUVERNANCE

- Une session de 30 membres, élus tous les 3 ans par les administrateurs de CMCAS.

LES CHAMPS D'INTERVENTION SONT :

- La collecte et le contrôle du versement du 1 % par les employeurs.
- La définition des règles de gestion et de contrôle de l'utilisation du 1 %.
- La répartition du 1 % vers les organismes sociaux CMCAS et CCAS.
- La gestion des fonds nationaux Santé et Action Sanitaire et Sociale.

STRUCTURE PROFESSIONNELLE :

Le Comité de Coordination s'appuie sur les directions et services nationaux de la CCAS autant que de besoin.

BUDGETS DISPONIBLES POUR LES ORGANISMES SOCIAUX

Le budget total annuel disponible pour les organismes sociaux (CCAS, CMCAS et Comité de Coordination) se compose :

- d'une dotation prévisionnelle du 1 % pour l'année,
- d'un reliquat de dotation annuelle du 1 % de l'année N-1 (écart entre dotation initiale et dotation définitive), ce reliquat pouvant être positif ou négatif.
- d'un reliquat éventuel du budget du Comité de Coordination.

RÉPONDRE AUX ATTENTES ET BESOINS DES AGENTS ACTIFS, PENSIONNÉS ET LEUR FAMILLE.

Priorité est donnée à la Santé (financement de la CSMR) et à l'Action Sanitaire et Sociale, 78 M€ attribués en premier sur ces fonds nationaux.

Reliquat budgétaire 2013 du Comité de Coordination (9 538 659 €) :

- Pour FO Énergie et Mines, il faut que 6 M€ soient immédiatement attribués au Fonds Santé afin de baisser de 18 % la cotisation des adhérents CSMR sur les 6 derniers mois de 2014. Le reste doit être mis en réserve pour réajuster si nécessaire le Fonds ASS.

Malheureusement, l'affectation de ce montant a été reportée par les autres délégations à fin 2014 rendant impossible cette baisse de cotisations.

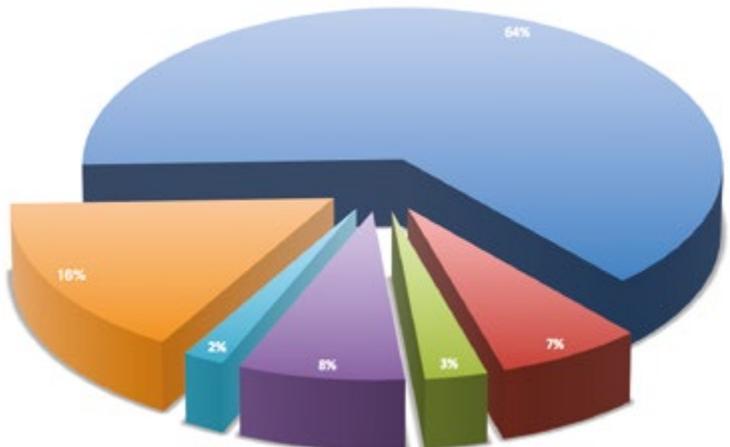
Un reliquat de dotation du 1 % 2013 (8 457 501 €) :

- Pour FO Énergie et Mines, à mettre en réserve pour pallier une éventuelle diminution du 1 % définitif 2014 dont le montant serait à restituer aux employeurs.

Malheureusement, 70 % de ce montant a déjà été attribué à la CCAS...

Répartition du 1 % en 3013

- Fonds A.S.S.
- Comité de coordination
- Charges personnels CMCAS
- Charges administratives CMCAS
- Activités CMCAS
- CCAS





*Nowelle CMCAS
FO Créateur de Libertés*
En famille ou entre amis,
en vacances ou au quotidien,
nous vous accompagnons
toute l'année



DU 24 AU 27 NOVEMBRE 2014, VOTEZ !

Du 24 au 27 novembre 2014 vont se dérouler les élections des administrateurs de vos CMCAS.

Dans un contexte où certains sont prêts à aller vers des comités d'entreprises de droit Commun, FO Énergie et Mines réaffirme son attachement :

- Aux organismes sociaux et à leur spécificité en matière d'un financement original basé sur le 1 %.
- À des structures qui s'adressent à 650 000 agents actifs, pensionnés et leur famille, qui recouvrent toutes les entreprises de la branche, de la plus petite à la plus grande.
- À des organismes qui doivent redonner toute leur place à l'ensemble des agents, actifs ou retraités en répondant par une autre gestion à vos attentes et à vos besoins en matière d'activités sociales et culturelles.

**Une CMCAS au service de tous :
ni intolérance, ni exclusion !**

Pour FO Énergie et Mines il est inacceptable qu'une partie des ouvriers et leur famille ne puissent pas bénéficier des activités sociales proposées.

Dans ce contexte, certaines organisations syndicales prônent leur quasi-démantèlement. Leurs propositions vont dans le sens des employeurs et s'inscrivent dans une déréglementation débridée que nous condamnons, tant au niveau des entreprises que d'un point de vue social.

**L'INERTIE DE
GESTION DES UNS
ET L'OPPORTUNISME,
VOIRE LE POPULISME, DES
AUTRES DESSERVENT VOS
INTÉRÊTS.**

Aujourd'hui, les principes d'égalité d'accès aux activités sociales issues de notre salaire différé sont à modifier. Il est urgent de confier la gestion de votre CMCAS à des représentants responsables qui seront les acteurs de son évolution.

FO Énergie et Mines réaffirme son attachement à l'article 25 du Statut et au financement de vos activités sociales via le 1 % sur les ventes de gaz et d'électricité.

Votre salaire différé n'est pas une subvention qui dépend de la bonne volonté des employeurs, c'est une obligation légale qui doit permettre aux activités sociales dans leur ensemble de rester un outil vivant de la solidarité et de la démocratie.

Nous défendons une refonte de la gestion, favorisant une meilleure redistribution du 1 %.

Plus que jamais FO Énergie et Mines doit être entendue. Le 1 % doit répondre à travers la diversité de ses champs d'intervention aux attentes et aux besoins de l'ensemble des agents actifs, pensionnés et de leur famille.

FO Énergie et Mines est porteuse d'idées nouvelles, nombre de nos propositions ont déjà abouti et sont plébiscitées par les agents, en particulier :

- Mise en place de l'aide aux vacances avec, entre autres, une prise en charge du transport pour les faibles revenus éloignés de leur lieu de villégiature.
- Acceptation de la prise en compte des chèques vacances des conjoints hors industries Électriques et Gazières pour le règlement des vacances CCAS.

- Possibilité d'emmener son animal domestique sur les structures de vacances CCAS.
- Mise en place d'une formule « Joker » permettant aux jeunes embauchés d'être affectés en priorité.
- Construction du portail culture et loisirs favorisant l'accès à différentes activités culturelles et sportives (sorties, concerts, matches, etc.) à des tarifs préférentiels.
- Mise en place du CESU « petite enfance », cofinancé par les employeurs, permettant de payer une nounou ou une crèche. Il s'agit d'une nouvelle proposition de FO.

Donner votre voix aux représentants FO, c'est permettre à nos propositions d'aboutir plus rapidement dans votre intérêt. Ainsi, nous œuvrons aujourd'hui pour :

- Rénover le système d'affectations et particulièrement pour les jeunes agents.
- Créer une bourse d'échanges de logements entre les énergéticiens, tant au niveau du territoire national, des DOM qu'à l'international.
- Créer un chèque vacances pour tous les non affectés afin que le 1 % et les vacances soient une réalité pour tous.
- Créer une épargne vacances bonifiée jusqu'à 50% pour vous aider à réaliser votre projet d'évasion.
- Créer une carte C.I.L.S. (Culture, Informations, Loisirs, Sports) avec bonification du 1% permettant de prendre en charge, soit une partie d'une

licence sportive, soit un abonnement à un magazine ou multimédia (TV, Internet), soit d'orchestrer vos loisirs.

- Rénover nos équipements, en acquérir de nouveaux et, au travers de partenariats, diversifier l'offre afin d'augmenter nos capacités d'affectations.
- Garantir une égalité de droit face aux aléas de la vie en développant les aides d'actions sanitaires, sociales et de santé au profit des agents tout au long de leur vie : CESU pour

financer une aide comme effectuer ses courses, rédiger des documents administratifs, entretenir son jardin, etc., l'aide à l'autonomie des jeunes, l'amélioration de l'habitat pour les personnes valides ou en situation de handicap, etc.

- Contribuer à la prise en charge de 50 % des cotisations CSMR par le biais du 1 %, c'est baisser de 18 % les cotisations CSMR et défendre la protection sociale et le pouvoir d'achat des pensionnés.

Seule FO Énergie et Mines se positionne en faveur d'une autre CMCAS

<http://www.fnem-fo.org/>

Nowelle CMCAS : FO Créateur de Valeurs

En famille ou entre amis, en vacances ou au quotidien, nous vous accompagnons toute l'année

DU 24 AU 27 NOVEMBRE 2014, VOTEZ !





AIDES FINANCIÈRES DE SECOURS POUR LES AGENTS DES IEG



Agent statutaire des IEG ou ayant droit, pensez à solliciter l'aide du fonds social géré par MUTEX.

L'OBJET DU FONDS SOCIAL ?

Venir en aide aux bénéficiaires de la couverture de prévoyance complémentaire, par l'attribution d'une aide financière, en cas de difficulté.

COMMENT UNE AIDE EST-ELLE ATTRIBUÉE ?

Les dossiers sont présentés de manière anonyme.

COMMENT SOLLICITER LE FONDS SOCIAL ?

Vous devez faire la demande à l'adresse suivante :

**MUTEX – Fonds Social IEG / Dept CCN,
125, avenue de Paris - 92327 Châtillon Cedex**

Vous pouvez également télécharger ce formulaire en vous connectant à « l'espace salarié » du site www.prevoyanceieg.quatrem.fr à l'aide de vos identifiants.

**LA SOLIDARITÉ, L'UNE DES RAISONS D'ÊTRE DE MUTEX,
VOTRE ASSUREUR EN PRÉVOYANCE.**